ARRORREDT's 63

LA VILLE DES AUMONES, Tubleau des œuvres de charité de la ville de Lyon,

MORBER LEO

XV .- ASSOCIATION DES HOSPITALIERS

La charité est industrieus: poor gageer une âme à Jésus-Christ. esca le la gloire du divin maître, elle prend toutes les formes, elle se fait tou-A tous, elle se sert des m'yeos même que la déficatesse du monde semble ac pas pouvoir supporter; elle se fait petite avec les petits, humbles, pruvre avec les panvres. Qui croirait, par exemple, que des hannes qui britlent dans le monde par leur e-prit, des homnes distingués par leur position sociale, honorés par leur concitoyens, quittent à des jours readents et à des homnes réadées chabit à la mode paules couver se réadées. zanvenus et à des heures réglées, l'habit à la mode que les couvre, se révêtent du tablier blanc, prennent à la main le plat à barbe et le savon, lavent la figure des panvres, pendant que d'autres, armés du rasoir affilé, s'acquirtent, avec autant d'adresse que de légéreté, des modesses fonctions de bar-lier. Voyez-les, dans cette salle immen-e, entourés de cinquante à soix-ante malheureux indigens; pendant qu'ils remplissent avec joie leurs emplois si has en apparence, d'autres, un livre à la main, expliquent les degries ou la morale de la Religion à leur auditoire attentif, et parient de résignation. d'espérance, d'un honheur éternel, à ces êtres infortanés que le monde né-glige, mais que la charité chrétienne environne de ses soins. L'association des Hospitaliers à pour but de soulager corporellement et

apirituellement les malheureux des hospices, des maisons de détention et des paroisses, tant des frubourgs que de la ville de Lyon. Les soins corpo-rels qu'elle accorde, consistent à les raser, a les peigner, à leur couper les choveux et les ongles, à leur laver-les picils et les mains, et à les ensevelir en cas de décès. Les secours spirituels, qu'elle s'en pre-se toujours de joindre aux corporels, sont principalement de pieuses prières, des lectures de picté, des paroles d'exhortation et de consolation, de bons conseils donnes à propos, et, dans l'occasion, l'assistance à l'heure de la mort et la recommandation de l'âme.

.Cette association est une des plus anciennes de la ville; elle existait déjà en 1767. Elle sut rétablie au sortir de la révolution, mais, de nos jours, elle a pris une extension plus grande; ses réglemens ont été revus par l'auterité ecclésizatique, et plus appropries aux besoins de l'époque. Elle compte, en ce moment, plus de six cens membres, divisés par colonnes, sons la présidence d'un syndic. Chaque paroisse a sa colonne qui y remplit les seuvres charitables de la Société, sous la surveillance d'un inspecteur qui visite, chaque dimanche, la susdite colonne et s'applique à animer les mem-bres qui la composent, de l'esprit de zèle et de charité; il observe leur conduite et tache de rappeler doncement à ses devoirs celui qui s'en écarte.

Presque dans toutes les paroisses de la ville et des faubourgs, un apparte-ment loué et garni de meubles nécessaires, aux frais de la société, est cha-que dimanche fréquenté par une multitude de vivillands et indigens, qui viennent auprès des charitables Hospitaliers, recevoir leurs soins, leurs conseils et leurs instructions. Des distributions de pain, de tabac, objet de première nécessité pour ceux qui, depuis longtems, en ont contracté l'habitude, les rendent exacts et régulier, et, en sortant de cette pieuse assemblée, ils se rendent avec joie aux offices de la paroisse, contractent des habitudes religieuses, et les pasteurs remarquent que, depuis quelque tems, la plupart des pauvres qui étaient par eux un sujet de doub ur et de tristesse au moment terrible de la mort, ne leur donnent maintenant que des sujets de consolation et de joie soïratuelle.

Les dimanches et les fêtes, les prisons et les hôpitaux sont aussi le lieu du rendez vous des charinales Hospitatiers; ils y vont remplir leurs modes-tes et pieuses fonctions, toujours avec l'agrément des diverses administrations qui dirigent ces établissemens, y laissent de bons livres à ceux qui ont le tems et la force de se di-traire par de bonnes lectures, et répandent ainsi de précieuses semences duns les eœurs de ces infortunés.

Les Hospitaliers sont divisés en membres honoraires. tifs sont ceux qui se livrent aux movres charitables de la société; les membres honoraires contribuent, par des aumônes pécuniaires plus abondantes, aux œuvres de leurs confrères. Chaque colonne contient un certain nom-bre de membres honoraires, ils sont plus spécialement chargés, dans les ré-unions, de faire les lectures et les instructions religieuses.

titude ils se rendent aux différents lieux qui leur sont indiqués par leur pré-sident! Quel among pour les pauvres! Quel désingressement duns leur conduite! En les voyant au milieu de ces assemblées nombreuses de vieilbards, d'indigents, d'infirmes, on dirait des frères avec leurs frères, des amis avec des amis. A voir le courage qu'ils mettent dans l'accroissement de tours œuvres, on diran qu'ils se hâtent de gagner un salaire immense qui doit augmenter leur fortune. Ah! c'est qu'ils sont anmés par les héroïques senlangmenter leur fortone. Ah! c'est qu'ils sont animés par les héroïques sen-timents de la foi chrétienne et catholique; ils acquièrent un poids immense de gloire qui ne périra jamais; ils se preparent une conronne brillante,éter-uelle, celle du Ciel. Dociles aux saints en-eignements de l'Evangile, ils sa-vent que c'est par l'aumône que l'on expie les fautes passées; que les pau-vressont les inembres confirmits de Jésus-Christ, et qu'en les consolant, en eur rendant de penibles services, on les gagne à la Religion, on les ramènes à la vertu, et l'on contribue ainsi au bon ordre de la société, en secourant les individus mulheureux qui la composent les individus malheureux qui la composent.

JULY LEGG.

XVI .- LE DISPENSAIRE.

Quelque grande que soit l'utilité de nos hospices pour le soulagement des pauvr s malades, l'expérience, appuyée sur des témoignages irrécusables, ne prouve que trop que ces charitables asiles ne suffisent pas à tous les besoins. Combien de pères ou de mères de famille qui en quittant leur mo-deste demeure pour aller chercher la santé dans nos hôpitaux, priveraient de leur utile surveillance les ateliers qui les nourrissent? De leur lit de douleur, au sein de la famille, ils peuvent diriger encore des travaux nécessaires et stimuler par leur présence l'activité tahorieuse de leurs ouvriers? Combies de pauvres enfants ne peuvent pénètrer dans nos hôpitaux à cause de leur trop grande jeunesse, et qui souvent seraient exposés à perdre l'innocence en récopérant la santé? Combien de pauvres honteux, qui, courbés sous le poide de la misère après avoir joui des faveurs de la fortune, n'osent par, par une timidité toujour- respectable, solliciter les bienfaits de la charité publique, et mourraient désespérés et sans recours, plutôt que d'aller réclamer reux qu'on administre dans les hôpitaux? Ces hautes et salutaires considérations avaient, depuis longtemps frappé l'esprit de quelques-uns de nes charitables et savants médecins, plusieurs fois ils s'en étaient ouverts à d'hanorables concitorens, lorsqu'en 1818 le Dispensaire de Lyon fut créé par eurs soina bienfaisante.

Le but de cette charitable institution est de donner, à domicile, tous les secours de la médecine aux malades indigens, de leur fournir les médicamens nécessaires, de leur faire pratiquer les opérations chirnrejcales que leur état exige et de leur procurer, autant que possible, les soins des veilleurs et des veilleurs veilleuses charitables.

A peine le Dispensaire sut-il sormé qu'il sut mis sous la haute protection de LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Berry, dont les généreuses largesses vennient chaque année encourager le zèle des fonduteurs ; la charité des Lyonnnis s'empressa de répondre à de si nobles exemples.

D'institution du Dispensaire prouva hientôt ce que l'on répétait depris longiemps: qu'il suffit qu'une œuvre charitable soit connue dans Lyon pour qu'on la voie aussitot, s'établit, croître et prospèrer. Un con-eil d'administration est bientôt formé, composé de nos illustrations dans l'art de guérir et d'ausse hanne blan citana. d'autres honorables, citoyens. Par leur zèle, de nombreux souscripteurs se présentent, au prix de trente franç une carte d'admission leur est délivrée, et cette carte circulant dans les mains des mulades pendant une année, attire les soins empresses de nos cha jtables, médecies et les remêdes néces-saires. Pour établir l'ordre dans les visites, par les soins de l'administration la ville est divisée en cinq cantons, à charun desquels sont attachés un médein fiuliaire et un méderin supplémentaire; et pour que rien ne manque au pauvre de ce que le riche se procure à leux d'argent, des médecins consultants, choisis parmi nos célébrités médicules, sont tenjours disposés à porter gratuiteme leurs conseils à leurs honorables conférés dans les cas granter par la latination de le conseils à leurs honorables conférés dans les cas grantes disposés à porter par la latination de la latinatic ves et difficiles; tous fidèles aux principes du chret misme qui les animent et qui les honorent, dans notre ville essentiellement re' grouse, ils sont exacte

à appeler auprès du malade les secours de la Rel g'on-Cependant on compris bientôt la nécessite d'établir une pharmagic cha-table pour le bien de l'auvre; c'était en même ten be un avantage pour régulariser la distribution des remédes sur la signet de médecins, et une Le zèle des Hospitaliers est nu-dessus de tout éloge : avec quelle ardeur légulariser la distribution des remédes sur la signet : sur édecins, et une les se livrent aux fonctions honorables qu'ils s'impos ent l'Avec quelle exac-légonomie heureuse pour l'institution, car la vente des un public éc-